



# REGLEMENT PARTICULIER MODERNE

## 9<sup>ème</sup> RALLYE DU SEL

**LE 12 AOÛT 2023**

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 26 Juin 2023
Ouverture des engagements :	Lundi 26 Juin 2023
Clôture des engagements :	Lundi 7 Août 2023 (Minuit)
Parution du carnet d'itinéraire :	Samedi 5 Août 2023
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 5 Août 2023 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Vendredi 11 Août 2023 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Vérifications des documents le :	Vendredi 11 Août 2023 de 14h00 à 20h00
Lieu :	PEUGEOT – SALINS LES BAINS
Vérifications des voitures le :	Vendredi 11 Août 2023 de 14h30 à 20h30
Lieu :	PEUGEOT – SALINS LES BAINS
Heure de mise en place du parc de départ le :	Vendredi 11 Août 2023 de 14h45 à 20h45
Lieu :	Place des Salines, à SALINS les BAINS
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le :	Vendredi 11 Août 2023 à 21h00
Lieu :	PEUGEOT – SALINS LES BAINS
Publication des équipages admis au départ le :	Vendredi 11 Août 2023 à 21h30
Lieu :	Place des Salines, à SALINS les BAINS
Publication des heures et ordres de départ le :	Vendredi 11 Août 2023 à 21h30
Lieu :	Place des Salines, à SALINS les BAINS
Départ de la 1 <sup>er</sup> Etape le ( <i>Première VHC</i> ) le :	Samedi 12 Août 2023 à 7h05
Lieu :	Place des Salines, à SALINS les BAINS
Arrivée de la 1 <sup>er</sup> Etape ( <i>Première VHC</i> ) le :	Samedi 12 Août 2023 à 18h43
Lieu :	Place des Salines, à SALINS les BAINS
Vérification finale le :	Samedi 12 Août 2023
Lieu :	PEUGEOT – SALINS LES BAINS
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats le :	Samedi 12 Août 2023, ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix le :	Samedi 12 Août 2023, ½ heure après l'affichage définitif du Rallye
Lieu :	Place des Salines, à SALINS les BAINS

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du JURA organise le 9<sup>ème</sup> Rallye du Sel en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile BOURGOGNE FRANCHE COMTE sous le numéro **47** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **358** en date du **14/05/2023**

### *Comité d'Organisation*

Président : **Christophe BOURGES**

Membres : **Le bureau et les membres de l'ASA JURA**

Téléphone : **07.61.97.07.84**

Mail : [asa.jura@laposte.net](mailto:asa.jura@laposte.net)

Internet : [www.asajura.fr](http://www.asajura.fr)

Permanence du Rallye : **PEUGEOT – SALINS LES BAINS**

### *Secrétariat du Rallye pour les concurrents*

---

Nom : **ASA JURA – Chez Pauline ROSSIER**

Adresse : 5 rue de la Nue – 25270 LEVIER

Téléphone : 06.88.11.23.47

Courriel : [asa.jura@laposte.net](mailto:asa.jura@laposte.net)

---

Permanence du Rallye : **PEUGEOT – SALINS LES BAINS**

Le Vendredi 11 Août de 14h00 à 23h00 et le Samedi 12 Août de 07h30 à 23h00

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### 1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs présidents : ..... Josiane CHARLEUX Licence n° 9434  
Commissaires Sportifs : ..... Bernard SOUFFLET Licence n° 18577  
Commissaires Sportifs : ..... Joël JUGNIOT Licence n° 6813  
Directeur de Course : ..... Christian HAMON Licence n° 29685  
Directeur de Course Adjoint : ..... Philippe DREAU Licence n° 2281  
Directeur de Course Adjoint aux ES : ..... Jean-Paul BROTTIER Licence n° 13533  
Directeur d'épreuve chronométrées ES 1/2/3/4 : ..... Jacky OLIVAIN Licence n° 3272  
Directeur de Course Adjoint ES 1/2/3/4 : ..... Jacky LEPEULE Licence n° 13663  
Chronométreurs départ ES 1/2/3/4 : ..... Sylvie FAIVRE Licence n° 11039  
Chronométreurs arrivés ES 1/2/3/4 : ..... Laurent PHILIPPE Licence n° 115030  
: ..... Jean-Luc GERARD Licence n° 217246  
Médecin : ES 1/2/3/4 : ..... Docteur Julie CHENUT  
Directeur de Course Véhicule 00 : ..... Martial PEUGEOT Licence n° 44386  
Directeur Administratif : ..... Brigitte DREAU Licence n° 2282  
Commissaires Techniques Responsables : ..... Michel GUYOT Licence n° 4432  
Commissaires Techniques : ..... Bruno DIVERT Licence n° 40573  
: ..... Michel PETETIN Licence n° 217737  
: ..... Jean-François LAPLANCHE Licence n° 19578  
Commissaires Techniques Stagiaires : ..... Antoine DE BRETTESS Licence n° 335323  
: ..... Jean-François GERARD Licence n° .....  
Véhicule Tricolore : ..... Jean-Christophe OUDIN Licence n° 3617  
Véhicule Autorité : ..... Adrien ROUSSELET Licence n° 213932  
Véhicule Balai : ..... Gérard PORA Licence n° 57091  
Chargé des relations avec les Concurrents (CS) : ..... Brigitte DREAU Licence n° 2282  
Chargé des relations avec les Commissaires : ..... Nicole RODRIGUEZ Licence n° 30703  
Chargé des relations presse : ..... Raymond GUINCHARD Licence n° 9092  
Speaker : ..... Stéphane GRILLOT  
Informatique & Classement : ..... LEE – LC Chrono  
Sécurité radio : ..... ALT Group

***En dehors des commissaires sportifs, tous les officiels sont juges de faits.***

### 1.2P. ELIGIBILITE

#### **Le Rallye régional du Sel compte pour :**

- ✓ La Coupe de France des Rallyes 2023 Coef 2
- ✓ Le Challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile Bourgogne Franche Comté 2023 et le Trophée des Coéquipiers
- ✓ Le challenge ASA JURA 2023

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés devront prendre connaissance de leurs heures de convocation aux vérifications administratives et techniques sur le site de l'ASA JURA.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye 9<sup>ème</sup> RALLYE du SEL 2023 doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 07 Août 2023 (minuit)**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum.

### 3.1.3 DEMONSTRATION

Le nombre de véhicule est fixé à 10 voitures, les 10 premiers engagements reçus feront foi.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : ..... **325,00 €**
  - Equipages 100% ASA JURA : ..... **305,00 €**
  - Equipages 50% ASA JURA : ..... **315,00 €**
  - Sans la publicité facultative des organisateurs : ..... **655,00 €**
  - Véhicules de démonstrations : ..... **165,00 €**
- Sur chaque engagement il sera prélevé **5€** pour le challenge des commissaires de la Ligue Bourgogne Franche-Comté

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, **avant le Lundi 07 Août 2023 (Minuit)** à l'adresse suivante, (cachet de la poste faisant foi).

**ASA JURA – Chez Pauline ROSSIER**

5 rue de la Nue – 25270 LEVIER

Tel : **06.88.11.23.47**

Courriel : [asa.jura@laposte.net](mailto:asa.jura@laposte.net)

La retenue sera :

- Aucune retenue ne sera appliquée pour les forfaits sous réserve qu'ils soient justifiés et déclarés avant l'ouverture des vérifications administratives complémentaires

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement à l'intérieur du parc d'assistance.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 9<sup>ème</sup> Rallye du Sel représente un parcours de 109,60 km.

Il est divisé en 1 étapes et 4 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,00 km.

L'épreuve spéciale est :

- **ES 1-2-3-4 : CERNANS/ABERGEMENT-LES-THESY/THESY/ARESCHE/PONT D'HERY = 10,00Km**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

Ordre de départ dans l'ordre croissant des numéros pour toutes les sections.

### 6.2P. RECONNAISSANCES

**Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 passages**, des contrôles seront effectués par les organisateurs et le Gendarmerie.

Ces derniers transmettront au directeur de course des dossiers pour application des sanctions prévues dans la réglementation générale des rallyes.

#### 6.2.1P

Les reconnaissances seront ouvertes **UNIQUEMENT** du :

- **Samedi 5 Août 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 11 Août 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

Le road book est à retirer à SALINS LES BAINS (39110), **BAR LE THERMAL**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

### Trophée et Prix

Des trophées récompenseront également des commissaires désignés par le sort.

**Scratch :**

1 <sup>er</sup> :	200 € + Engagement 2024 + 1 Trophée
2 <sup>e</sup> :	150 € + 1 trophée
3 <sup>e</sup> :	100 € + 1 trophée
4 <sup>e</sup> :	50 € + 1 coupe (si 120 concurrents)

**Féminin :**

1 <sup>er</sup> :	120 € + 1 Trophée
2 <sup>e</sup> :	1 Trophée
3 <sup>e</sup> :	1 Trophée

**Classe :**

1 <sup>er</sup> :	300 € + 1 Trophée (si 4 ou plus de 4 partants)
2 <sup>e</sup> :	200 € + 1 Trophée (si 6 ou plus de 6 partants)
3 <sup>e</sup> :	100 € + 1 Trophée (si 8 ou plus de 8 partants)
4 <sup>e</sup> :	50 € + 1 Trophée (si 12 ou plus de 12 partants)

Les prix sont cumulables mais divisés par 2 si le nombre de partants est de 3 ou moins de 3 pour le 1er de classe.

Les chèques seront envoyés aux concurrents dans la semaine suivant le rallye.

La remise des prix se déroulera le Samedi 12 Août 2023, 30 minutes après délais de réclamation, place des Salines à SALINS les BAINS